

DÉCLARATION DE DONS MANUELS ET DE SOMMES D'ARGENT

(ARTICLES 635 A ET 790 G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

(à déposer en double exemplaire au service chargé de l'enregistrement du domicile du donataire)

I MODALITÉS DE DÉCLARATION ⁽¹⁾

SUITE À RÉVÉLATION ⁽¹⁾ : SPONTANÉE ☐

EN RÉPONSE À UNE DEMANDE DE L'ADMINISTRATION ☐

AU COURS D'UNE PROCÉDURE DE CONTRÔLE OU D'UNE PROCÉDURE CONTENTIEUSE ☐

SUITE À OPTION POUR UNE DÉCLARATION APRÈS LE DÉCÈS DU DONATEUR ☐

PRÉCISEZ LA DATE :

PRÉCISEZ LA DATE :

PRÉCISEZ LA DATE :

II DONATEUR(S) ⁽¹⁾ (DÉFUNT EN CAS DE DÉCLARATION SUITE À OPTION)

DONATEUR N° 1.

M^{ME} ☐ M. ☐ NOM DE NAISSANCE : PRÉNOMS :

NOM D'ÉPOUX(SE) :

DATE DE NAISSANCE : COMMUNE : DÉPARTEMENT

PAYS SI ÉTRANGER :

DOMICILE : N° TYPE DE VOIE : LIBELLÉ DE VOIE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE COURRIEL :

RÉGIME MATRIMONIAL :

DONATEUR N° 2.

M^{ME} ☐ M. ☐ NOM DE NAISSANCE : PRÉNOMS :

NOM D'ÉPOUX(SE) :

DATE DE NAISSANCE : COMMUNE : DÉPARTEMENT

PAYS SI ÉTRANGER :

DOMICILE : N° TYPE DE VOIE : LIBELLÉ DE VOIE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE COURRIEL :

RÉGIME MATRIMONIAL :

III DONATAIRE ⁽¹⁾

M^{ME} ☐ M. ☐ NOM DE NAISSANCE : PRÉNOMS :

NOM D'ÉPOUX(SE) :

DATE DE NAISSANCE : COMMUNE : DÉPARTEMENT

PAYS SI ÉTRANGER :

DOMICILE : N° TYPE DE VOIE : LIBELLÉ DE VOIE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE COURRIEL :

LIEN DE PARENTÉ AVEC LE(S) DONATEUR(S) :

IV CERTIFICATION, SIGNATURE ET MODE DE PAIEMENT DES DROITS ÉVENTUELLEMENT DUS ⁽¹⁾

☐	NUMÉRAIRE
☐	CHÈQUE BANCAIRE
☐	VIREMENT BANQUE DE FRANCE
☐	AUTRE

CERTIFIÉE PAR

À, LE

Signature du donataire ou de son représentant

- Cocher la case correspondant au mode de paiement utilisé pour le versement de l'impôt.
- Établir les chèques bancaires à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (sans autre indication).

(1) cf. notice n° 2735-NOT.

V RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BIENS DONNÉS ET AUX MODALITÉS DU DON		MONTANT(S) OU VALEUR(S) À DÉCLARER																
NATURE DES BIENS DONNÉS	MODALITÉS DU DON ⁽¹⁾																	
Sommes d'argent	Cas général : ☐ Dons de sommes d'argent (article 757 du CGI) Date de versement du don Montant du don : € Dispositif spécifique ⁽¹⁾ : ☐ Dons de sommes d'argent exonérés (article 790 G du CGI) Date de versement du don Montant du don : €																	
Titres Actions Obligations Droits sociaux	Cas général : ☐ Dons de titres de sociétés Date du don Titres donnés : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre</th> <th>Valeur unitaire</th> <th>Valeur globale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐ En pleine propriété</td> <td></td> <td>€</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>☐ En nue-propriété</td> <td></td> <td>€</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>☐ En usufruit</td> <td></td> <td>€</td> <td>€</td> </tr> </tbody> </table> Total à reporter dans la colonne « Montant(s) ou valeur(s) à déclarer » ⁽²⁾ : € Forme et désignation de la société : Adresse du principal établissement de la société : Numéro SIRET du principal établissement : Sociétés cotées : numéro code ISIN : Sociétés non cotées : nombre total de titres de la société : montant du capital social : € Dispositif spécifique ⁽¹⁾ : ☐ Dons de parts ou actions d'une société représentatives de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de fonds agricoles, de clientèle d'une entreprise individuelle (article 790 A du CGI) Date du don Montant du don : €		Nombre	Valeur unitaire	Valeur globale	☐ En pleine propriété		€	€	☐ En nue-propriété		€	€	☐ En usufruit		€	€	
	Nombre	Valeur unitaire	Valeur globale															
☐ En pleine propriété		€	€															
☐ En nue-propriété		€	€															
☐ En usufruit		€	€															
Objets d'art	(à détailler) : Date du don Valeur déclarée : €																	
Autres biens	(à détailler) : Date du don Valeur déclarée : €																	
☐ Dons à certains organismes d'intérêt général pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune. Dons exonérés (article 757 C du CGI) Date du don Montant du don : €																		

(1) cf. notice n° 2735-NOT.

(2) Les bases des impositions de toute nature sont arrondies à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (CGI, article 1649 undecies).

VI RAPPEL DES DONATIONS ANTÉRIEURES ⁽¹⁾

Don de sommes d'argent exonéré (CGI, art. 790 G) - (si plus de 2 donations, utiliser plusieurs « page 3 »)

Date ⁽²⁾	Date d'enregistrement	Montant du don ou valeur	
____/____/____	____/____/____	_____ €	Nom, qualité, résidence de l'Officier ministériel (éventuellement) : _____ _____ Nom, prénom, adresse du ou des donateurs : _____ _____ Description sommaire des biens : _____
____/____/____	____/____/____	_____ €	Nom, qualité, résidence de l'Officier ministériel (éventuellement) : _____ _____ Nom, prénom, adresse du ou des donateurs : _____ _____ Description sommaire des biens : _____
Autres donations antérieures - (si plus de 4 donations, utiliser plusieurs « page 4 »)			
____/____/____	____/____/____	_____ €	Nom, qualité, résidence de l'Officier ministériel (éventuellement) : _____ _____ Nom, prénom, adresse du ou des donateurs : _____ _____ Description sommaire des biens : _____
____/____/____	____/____/____	_____ €	Nom, qualité, résidence de l'Officier ministériel (éventuellement) : _____ _____ Nom, prénom, adresse du ou des donateurs : _____ _____ Description sommaire des biens : _____

(1) cf. notice n° 2735-NOT.

(2) Il s'agit du jour de la signature de l'acte lorsque l'acte est authentique, du jour de l'enregistrement pour un acte sous seing privé ou du jour de la révélation pour un don manuel révélé.

VI RAPPEL DES DONATIONS ANTÉRIEURES (SUITE) ⁽¹⁾			
Autres donations antérieures - (si plus de 4 donations, utiliser plusieurs « page 4 »)			
Date ⁽²⁾	Date d'enregistrement	Montant du don ou valeur	
____/____/____	____/____/____	____ €€	Nom, qualité, résidence de l'Officier ministériel (éventuellement) : _____ _____ Nom, prénom, adresse du ou des donateurs : _____ _____ Description sommaire des biens : _____
____/____/____	____/____/____	____ €€	Nom, qualité, résidence de l'Officier ministériel (éventuellement) : _____ _____ Nom, prénom, adresse du ou des donateurs : _____ _____ Description sommaire des biens : _____

(1) cf. notice n° 2735-NOT.

(2) Il s'agit du jour de la signature de l'acte lorsque l'acte est authentique, du jour de l'enregistrement pour un acte sous seing privé ou du jour de la révélation pour un don manuel révélé.

VII LIQUIDATION ET PAIEMENT DES DROITS (EN EUROS) – CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Prise en recette	Prise en charge
N° Date ____/____/____	N° Date ____/____/____
Droits	Droits
Pénalités	Pénalités

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre centre des finances publiques.